

## Rubrique 1

### Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 Identification du produit

Nom du produit:  
SENGUARD®

Code du produit:  
1040

Code UFI:  
G2N2-60J0-P00A-FXJF

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations pertinentes:**

Traitement anti-tâches pour les surfaces en pierre.

**Utilisations déconseillées:**

Toutes les utilisations non spécifiées dans  
cette section ou dans la Section 7.3.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur:**

Cosentino Global S.L.U.,  
Ctra. A334, Baza-Huércal Overa, km 59  
04850 Cantoria (Almería) - Espagne  
Téléphone: +34 950 444 175 - Fax: +34 950 444 226  
Courriel: info@cosentino.com  
Site web: www.cosentino.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

**ORFILA (INRS):**

+33 (0)1 45 42 59 59

Numéro de téléphone de coordination pour  
tous les centres antipoison en France  
(Information disponible en français; 24 h/365 jours)

**Pour des informations sur les numéros  
de téléphone d'urgence des autorités  
nationales dans l'UE, veuillez consulter:**

[https://echa.europa.eu/documents/10162/2322249/emergency\\_phone\\_numbers\\_en.pdf/d911af43-4bcf-9371-a59d-a20736d91e7d?t=1628515444598](https://echa.europa.eu/documents/10162/2322249/emergency_phone_numbers_en.pdf/d911af43-4bcf-9371-a59d-a20736d91e7d?t=1628515444598)

**ChemTel Inc. (27/7/365, multilingue):**

Dans le monde entier: +1-813-248-0585  
États-Unis: 1-800-255-3924 (sans frais)

Australie: 1-300-954-583

Chine: 400-120-0751

Inde: 000-800-100-4086

Mexique: 01-800-099-0731

Brésil: 0-800-591-6042



## Rubrique 2 Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (EU) No 1272/2008:  
**Eye Irrit. 2:** Provoque une sévère irritation des yeux.  
**Flam. Liq. 2:** Liquides et vapeurs très inflammables.  
**STOT SE 3:** Peut provoquer de la somnolence ou des vertiges.  
**Skin Irrit. 2:** Provoque une irritation cutanée.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage conforme au Règlement (EU) No 1272/2008

Pictogrammes:



Mention d'avertissement:

#### Danger

Mentions de danger:

**H225** - Liquides et vapeurs très inflammables.

**H315** - Provoque une irritation cutanée.

**H319** - Provoque une sévère irritation des yeux.

**H336** - Peut provoquer de la somnolence ou des vertiges.

Conseils de prudence:

**P210:** Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

**P243:** Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

**P271:** Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

**P501:** Éliminer le contenu/récipient dans ...

**P403+P235:** Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

**P303+P361+P353:** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

Contient:

ALCOOL ISOPROPYLIQUE, ACÉTATE DE BUTYLE.

### 2.3 Autres dangers

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classement en tant que PBT ou mPmB conformément au Règlement (CE) No 1907/2006, Annexe XIII.

Dans des conditions d'utilisation normales et sous son format original, le produit n'entraîne aucun autre effet négatif sur la santé et l'environnement.

### Rubrique 3 Composition/informations sur les composants

#### 3.1 Substances

Non applicable.

#### 3.2 Mélanges

Les substances qui représentent un danger pour la santé et l'environnement conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 ont une limite d'exposition communautaire sur le lieu de travail, son classées en tant que PBT/mPmB ou sont incluses dans la liste des candidats:

IDENTIFICATION		NOM CHIMIQUE/CLASSIFICATION <sup>(*)</sup>		CONCENTRATION
CAS:	64-17-5	<b>ÉTHANOL 96<sup>(1)</sup></b>		>= 25 % - < 50 %
CE:	200-578-6	Règlement 1272/2008	Flam. Liq. 2: H225	
Index:	603-002-00-5			
REACH:	01-2119457610-43-XXXX			
CAS:	2031-67-6			<b>TRIETHOXY(MÉTHYL)SILANE</b>
CE:	-	Règlement 1272/2008	Flam. Liq. 1: H224	
Index:	-			
REACH:	-			
CAS:	123-86-4			<b>ACÉTATE DE BUTYLE<sup>(1)</sup></b>
CE:	204-658-1	Règlement 1272/2008	Flam. Liq. 3: H226; STOT SE 3: H336; EUH066	
Index:	607-025-00-1			
REACH:	01-2119485493-29-XXXX			
CAS:	2943-75-1			<b>TRIETHOXYOCTYLSILANE</b>
CE:	220-941-2	Règlement 1272/2008	Skin Irrit. 2: H315	
Index:	-			
REACH:	-			
CAS:	67-63-0			<b>ALCOOL ISOPROPYLIQUE<sup>(1)</sup></b>
CE:	200-661-7	Règlement 1272/2008	Eye Irrit. 2: H319; Flam. Liq. 2: H225; STOT SE 3: H336	
Index:	603-117-00-0			
REACH:	01-2119457558-25-XXXX			

(\*) Le texte complet des phrases H est détaillé dans la Section 16 de cette Fiche de Sécurité

(1) Substance à laquelle une limite communautaire d'exposition sur le lieu de travail est appliquée (voir Section 8.1)

## Rubrique 4 Premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

En cas de doute, ou si les symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne rien administrer par voie orale à des personnes inconscientes.

#### Inhalation:

Placer la personne accidentée en plein air, la garder au chaud et en position de repos, si la respiration devient irrégulière ou s'arrête, effectuer une manœuvre de respiration artificielle. Ne rien administrer par voie orale. Si la personne est inconsciente, la placer dans une position adéquate et faire appel à médecin.

#### Contact avec les yeux:

Enlever les lentilles de contact s'il y a lieu. Rincer abondamment les yeux avec de l'eau propre et fraîche pendant au moins 10 minutes en soulevant les paupières et faire appel à un médecin.

#### Contact avec la peau:

Enlever les vêtements contaminés. Nettoyer vigoureusement la peau avec de l'eau et du savon ou avec un nettoyant adapté pour la peau. Ne **JAMAIS** utiliser de produits dissolvants ou diluants.

#### Ingestion:

Si l'ingestion est accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Rester en position de repos. Ne **JAMAIS** provoquer de vomissement.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun effet aigu ou retardé n'a été signalé des suites de l'exposition au produit.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de doute, ou si les symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne rien administrer par voie orale à des personnes inconscientes.

## Rubrique 5 Mesures de lutte contre l'incendie

Le produit est facilement inflammable, il peut provoquer ou aggraver considérablement un incendie, il est important de prendre les mesures de prévention nécessaires et d'éviter les risques. En cas d'incendie, il est recommandé de prendre les mesures suivantes.

### 5.1 Mesures d'extinction

#### Mesures d'extinction recommandés:

Extincteur à poudre ou CO<sub>2</sub>. En cas d'incendies plus importants, mousse résistante à l'alcool et eau pulvérisée.

#### Mesures d'extinction inappropriées:

Ne pas utiliser directement le jet d'eau pour l'extinction.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Risques particuliers:

Le feu peut produire une épaisse fumée noire. À la suite du dépôt thermique, certains produits toxiques peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. L'exposition aux produits de combustion ou de décomposition peut être dangereux pour la santé.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Réfrigérer les réservoirs ou les récipients à proximité de la source de chaleur ou du feu. Prendre en considération la direction du vent. Éviter que les produits utilisés pour lutter contre l'incendie s'écoulent dans des caniveaux, des égouts ou des cours d'eau.

#### Équipements de protection contre les incendies:

En fonction de l'ampleur de l'incendie, il faudra peut-être utiliser des combinaisons de protection contre la chaleur, un système de respiration autonome, des gants, des lunettes de protection, des masques et des bottes.

## Rubrique 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer les éventuels points d'inflammation et les charges électrostatiques, aérer la pièce. Ne pas fumer. Éviter de respirer les vapeurs. Pour contrôler l'exposition et les mesures de protection individuelles, voir le Rubrique 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux superficielles ou sous-terrains, ainsi que du sol.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le déversement avec des matériaux absorbants non combustibles (terre, sable, vermiculite, kieselguhr, ...). Verser le produit et l'absorbant dans un récipient approprié.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour contrôler l'exposition et les mesures de protection individuelles, voir la Rubrique 8. Pour éliminer les déchets, suivre les recommandations de la Rubrique 13.

## Rubrique 7 Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager au sol. Elles peuvent créer des mélanges explosifs avec l'air. Éviter la création de concentrations de vapeur dans l'air, inflammables ou explosives; éviter les concentrations de vapeur supérieures aux limites d'exposition sur le lieu de travail. Le produit doit uniquement être utilisé dans les endroits où toute flamme nue ou tout point d'inflammation a été éliminé.

L'équipement électrique doit être protégé conformément aux normes en vigueur. Le produit peut recevoir une charge électrostatique: toujours utiliser des prises de courant reliées à la terre lorsque vous transférez le produit. Les opérateurs doivent porter des chaussures et des vêtements antistatiques, et les sols doivent être conducteurs.

Fermer hermétiquement le récipient pour l'isoler des sources de chaleur, des étincelles et du feu. Ne pas utiliser d'outils qui pourraient provoquer des étincelles. Éviter tout contact du produit avec la peau ou les yeux. Éviter l'inhalation de vapeur et des brumes issues de la pulvérisation. Pour la protection personnelle, voir la Rubrique 8. Ne jamais vider les récipients sous pression, ces récipients ne résistent pas à la pression.

Il est interdit de fumer, de manger et de boire dans la pièce où le produit est appliqué. Respecter la réglementation sur la sécurité et l'hygiène au travail.

Conserver le produit dans des récipients identiques à l'original.

### 7.2 Conditions de stockage sûr, y compris éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la législation locale. Observer les indications de l'étiquette. Stocker les récipients entre 5 °C et 35 °C, dans un endroit sec et bien aéré, loin des sources de chaleur et de la lumière directe du soleil. Conserver éloigné des points d'inflammation. Conserver éloigné des agents oxydants et des matériaux fortement acides ou alcalins. Ne pas fumer. Éviter l'accès de toute personne non autorisée. Une fois les récipients ouverts, veiller à bien les refermer et à les placer verticalement pour éviter le déversement de leur contenu. Le produit n'est pas soumis à la Directive 2012/18/UE (SEVESO III).

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Traitement anti-tâches pour les surfaces en pierre.

## Rubrique 8 Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Limite d'exposition pendant le travail pour:

IDENTIFICATION	PAYS	LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE		
ÉTHANOL 96° CAS: 64-17-5	Espagne <sup>(1)</sup>	IOELV (8h)	-	-
		IOELV (STEL)	1000 ppm	1910 mg/m <sup>3</sup>
ACÉTATE DE BUTYLE CAS: 123-86-4	Espagne <sup>(1)</sup>	IOELV (8h)	150 ppm	724 mg/m <sup>3</sup>
		IOELV (STEL)	200 ppm	965 mg/m <sup>3</sup>
ALCOOL ISOPROPYLIQUE CAS: 67-63-0	Espagne <sup>(1)</sup>	IOELV (8h)	200 ppm	500 mg/m <sup>3</sup>
		IOELV (STEL)	400 ppm	1000 mg/m <sup>3</sup>

Valeurs limites d'exposition biologique pour:

IDENTIFICATION	PAYS	INDICATEUR BIOLOGIQUE	VLB	MOMENT D'ÉCHANTILLONNAGE
ALCOOL ISOPROPYLIQUE CAS: 67-63-0	Espagne <sup>(1)</sup>	Acétone en urine	40 mg/L	Fin de la semaine de travail

(1) Selon la liste des Valeurs Limites Environnementales d'Exposition Professionnelle adoptées par l'Institut National de Sécurité et d'Hygiène au Travail (INSHT) pour l'année 2014

Niveaux de concentration DNEL/DMEL:

IDENTIFICATION	DNEL / DMEL	TYPE	VALEUR
ÉTHANOL 96° CAS: 64-17-5 CE: 200-578-6	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	950 mg/m <sup>3</sup>
	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	480 mg/m <sup>3</sup>
	DNEL (Consommateurs)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	102,34 mg/m <sup>3</sup>
	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Délai court, Effets systémiques	960 mg/m <sup>3</sup>
ACÉTATE DE BUTYLE CAS: 123-86-4 CE: 204-658-1	DNEL (Consommateurs)	Inhalation, Délai court, Effets systémiques	859,7 mg/m <sup>3</sup>
	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets locaux	480 mg/m <sup>3</sup>
	DNEL (Consommateurs)	Inhalation, Chronique, Effets locaux	102,34 mg/m <sup>3</sup>
	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Délai court, Effets locaux	960 mg/m <sup>3</sup>
	DNEL (Consommateurs)	Inhalation, Délai court, Effets locaux	859,7 mg/m <sup>3</sup>
	DNEL (Consommateurs)	Oral, Chronique, Effets systémiques	3,4 mg/Kg bw/jour
	DNEL (Consommateurs)	Cutanée, Chronique, Effets systémiques	3,4 mg/Kg bw/jour
	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	500 mg/m <sup>3</sup>
ALCOOL ISOPROPYLIQUE CAS: 67-63-0 CE: 200-661-7	DNEL (Consommateurs)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	89 mg/m <sup>3</sup>
	DNEL (Travailleurs)	Cutanée, Chronique, Effets systémiques	888 mg/Kg bw/jour
	DNEL (Consommateurs)	Cutanée, Chronique, Effets systémiques	319 mg/Kg bw/jour
	DNEL (Consommateurs)	Oral, Chronique, Effets systémiques	26 mg/Kg bw/jour

DNEL: Derived No Effect Level (niveau sans effets obtenus), niveau d'exposition à la substance en-dessous duquel aucun effet adverse n'est prévu

DMEL: Derived Minimal Effect Level, niveau d'exposition qui correspond à un risque faible, qui doit être considéré comme risque minimum tolérable

Niveaux de concentration PNEC:

IDENTIFICATION	DÉTAILS	VALEUR
ÉTHANOL 96° CAS: 64-17-5 CE: 200-578-6	Eau douce	0,96 mg/L
	Eau de mer	0,79 mg/L
	Eau (Rejets discontinus)	2,75 mg/L
	Sol	0,63 mg/Kg de terre dw
	Sédiment (Eau douce)	3,6 mg/Kg de sédiment dw
ACÉTATE DE BUTYLE CAS: 123-86-4 CE: 204-658-1	Eau douce	0,18 mg/L
	Eau de mer	0,018 mg/L
	Eau (Rejets discontinus)	0,36 mg/L
	PNEC STOP	35,6 mg/L
	Sédiment (Eau douce)	0,981 mg/Kg de sédiment dw
	Sédiment (Eau de mer)	0,0981 mg/Kg de sédiment dw
ALCOOL ISOPROPYLIQUE CAS: 67-63-0 CE: 200-661-7	Eau douce	140,9 mg/L
	Eau de mer	140,9 mg/L
	Eau (Rejets discontinus)	140,9 mg/L
	Sédiment (Eau douce)	552 mg/Kg de sédiment dw
	Sédiment (Eau de mer)	552 mg/Kg de sédiment dw
	Sol	28 mg/Kg de terre dw
	PNEC STOP	2251 mg/L
	PNEC oral (Danger pour prédateurs)	160 mg/Kg de nourriture

*PNEC: Predicted No Effect Concentration (concentration prévue sans effets), concentration de la substance en-dessous de laquelle aucun effet négatif n'est attendu sur le comportement environnemental*

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique:

Aérer correctement, ce qui peut être effectué grâce à une bonne extraction-aération locale et à un bon système d'extraction général.

### Protection respiratoire:

Si les mesures techniques recommandées sont respectées, aucun équipement de protection individuelle n'est nécessaire.

### Protection des mains:

PICTOGRAMME	
EPI	Gants de protection contre les produits chimiques
CARACTÉRISTIQUES	Label <<CE>>, Catégorie III
NORMES CEN	EN 374-1; EN 374-2; EN 374-3; EN 420
ENTRETIEN	Conserver dans un endroit sec, éloigné d'éventuelles sources de chaleur et éviter autant que possible l'exposition aux rayons du soleil. Aucune modification ne devra être effectuée sur les gants qui pourrait altérer leur résistance. Ne pas appliquer de peinture, de dissolvants ou d'adhésifs.
OBSERVATIONS	Les gants doivent être à la bonne taille, et s'adapter à la main sans qu'ils ne soient trop lâches ni trop serrés. Ils doivent toujours être utilisés avec les mains propres et sèches.
MATÉRIAU	PVC (Polychlorure de vinyle)
TEMPS DE PÉNÉTRATION	> 480 min.
ÉPAISSEUR DU MATÉRIAU	0,35 mm

### Protection des yeux:

PICTOGRAMME	
EPI	Lunettes de protection à monture intégrale
CARACTÉRISTIQUES	Label <<CE>>, Catégorie II. Protection pour les yeux à monture intégrale pour protéger de la poussière, de la fumée, des brumes et des vapeurs
NORMES CEN	EN 165; EN 166; EN 167; EN 168
ENTRETIEN	La visibilité à travers les verres doit être optimale, c'est pourquoi ces éléments doivent se nettoyer tous les jours. Les protections doivent être désinfectées régulièrement conformément aux instructions du fabricant.
OBSERVATIONS	Parmi les signes de détérioration on trouve: une coloration jaunâtre des verres, des égratignures sur les verres, des déchirures, etc.

### Protection de la peau:

PICTOGRAMME	
EPI	Tenue de protection avec propriétés antistatiques
CARACTÉRISTIQUES	Label <<CE>>, Catégorie II. La tenue de protection ne doit être ni trop serrée ni trop large pour qu'elle n'entrave pas les mouvements de l'utilisateur
NORMES CEN	EN 340; EN 1149-1; EN 1149-2; EN 1149-3; EN 1149-5
ENTRETIEN	Suivre les instructions fournies par le fabricant pour laver et conserver correctement le vêtement afin de garantir un niveau stable de protection.
OBSERVATIONS	La tenue de protection doit apporter un niveau de confort compatible avec le niveau de protection qu'elle doit fournir face au risque contre lequel elle protège, selon les conditions environnementales, le niveau d'activité de l'utilisateur et le temps d'utilisation prévu.
PICTOGRAMME	
EPI	Chaussures de protection avec propriétés antistatiques
CARACTÉRISTIQUES	Label <<CE>>, Catégorie II
NORMES CEN	EN ISO 13287; EN ISO 20344; EN ISO 20346
ENTRETIEN	Les chaussures doivent faire l'objet de contrôles réguliers. Si leur état est défaillant, il faudra cesser de les utiliser et les remplacer.
OBSERVATIONS	Le confort d'utilisation et l'acceptabilité sont des facteurs différemment appréciés en fonction des individus. Par conséquent, il convient d'essayer différents modèles de chaussures et, si possible, de largeurs différentes.

## Rubrique 9 Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect: Liquide

Couleur: Incolore

Odeur: Caractéristique

Seuil olfactif: N.D./N.A.

pH: N.D./N.A.

Température de fusion: N.D./N.A.

Température/Intervalle d'ébullition: N.D./N.A.

Température d'inflammation: 12 °C

Taux d'évaporation: N.D./N.A.

Inflammabilité (solide, gaz): N.D./N.A.

Limite inférieure d'explosion: N.D./N.A.

Limite supérieure d'explosion: N.D./N.A.

Pression de vapeur: N.D./N.A.

Densité de vapeur: N.D./N.A.

Densité relative:  $0,862 \pm 0,02 \text{ g/cm}^3$

Solubilité: N.D./N.A.

Liposolubilité: N.D./N.A.

Hydrosolubilité: N.D./N.A.

Coefficient de répartition (n-octanol/eau): N.D./N.A.

Température d'auto-inflammation: N.D./N.A.

Température de décomposition: N.D./N.A.

Viscosité: N.D./N.A.

Propriétés explosives: N.D./N.A.

Propriétés comburantes: N.D./N.A.

N.D./N.A. = Non Disponible / Non Applicable  
en raison de la nature du produit

### 9.2 Autres informations

Contenu du COV (p/p): N.D.

## Rubrique 10 Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Le produit ne présente pas de dangers  
en raison de sa réactivité.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de manipulation et  
de stockage recommandées (voir Rubrique 7).

### 10.3 Possibles réactions dangereuses

Le produit ne présente pas de possibles  
réactions dangereuses.

### 10.4 Conditions à éviter

Éviter toute manipulation incorrecte.

### 10.5 Matériaux incompatibles

Garder éloigné des agents oxydants et des  
matériaux fortement alcalins ou acides, afin  
d'éviter des réactions exothermiques.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas si destiné aux usages prévus.

## Rubrique 11 Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) No 1272/2008

Le contact à répétition ou prolongé avec le produit peut provoquer la perte de graisse de la peau, ce qui entraîne une dermatite de contact non allergique et l'absorption du produit par la peau. Les éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer une irritation et des lésions irréversibles.

#### Informations toxicologiques des substances présentes dans la composition:

IDENTIFICATION	TOXICITÉ AIGUË			
	TYPE	ESSAI	ESPÈCE	VALEUR
ÉTHANOL 96° CAS: 64-17-5 CE: 200-578-6	Oral	LD50	Rat	7060 mg/Kg bw <sup>(1)</sup>
	Cutanée	-	-	-
	Inhalation	-	-	-
ALCOOL ISOPROPYLIQUE CAS: 67-63-0 CE: 200-661-7	Oral	LD50	Rat	5050 mg/Kg bw <sup>(2)</sup>
	Cutanée	LD50	Lapin	12800 mg/Kg bw <sup>(3)</sup>
	Inhalation	-	-	-

(1) *Toxicology and Applied Pharmacology*. Vol. 16, Pg. 718, 1970

(2) *Gigiena i Sanitariya. For English translation, see HYSAAV*. Vol. 43(1), Pg. 8, 1978

(3) *Raw Material Data Handbook, Vol. 1: Organic Solvents, 1974*. Vol. 1, Pg. 100, 1974

- a. **Toxicité aiguë:**  
Données non concluantes pour la classification.
- b. **Corrosion ou irritation cutanées:**  
Produit classifié:  
Irritant cutané, Catégorie 2:  
Provoque une irritation cutanée.
- c. **Lésions ou irritation oculaire graves:**  
Produit classifié:  
Irritation oculaire, Catégorie 2:  
Provoque une grave irritation oculaire.
- d. **Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**  
Données non concluantes pour la classification.
- e. **Mutagénicité en cellules germinales:**  
Données non concluantes pour la classification.
- f. **Carcinogénicité:**  
Données non concluantes pour la classification.
- g. **Toxicité pour la reproduction:**  
Données non concluantes pour la classification.
- h. **Toxicité spécifique sur certains organes (STOT) - exposition unique:**  
Produit classifié:  
Toxicité sur certains organes après exposition unique, Catégorie 3.
- i. **Toxicité spécifique sur certains organes (STOT) - exposition répétitive:**  
Données non concluantes pour la classification.
- j. **Danger d'aspiration:**  
Données non concluantes pour la classification.

### 11.2 Informations sur autres dangers

Aucune données disponibles.

## Rubrique 12 Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

IDENTIFICATION	ÉCO-TOXICITÉ			
	TYPE	ESSAI	ESPÈCE	VALEUR
ÉTHANOL 96° CAS: 64-17-5 CE: 200-578-6	Poissons	LC50	Poisson	11000 mg/L <sup>(1)</sup>
	Invertébrés aquatiques	LC50	Crustacés	9280 mg/L <sup>(2)</sup>
	Plantes aquatiques	-	-	-
ALCOOL ISOPROPYLIQUE CAS: 67-63-0 CE: 200-661-7	Poissons	LC50	Poisson	9640 mg/L <sup>(3)</sup>
	Invertébrés aquatiques	LC50	Crustacés	1400 mg/L <sup>(4)</sup>
	Plantes aquatiques	-	-	-

(1) Bengtsson, B.E., L. Renberg, and M. Tarkpea 1984. *Molecular Structure and Aquatic Toxicity - an Example with C1-C13 Aliphatic Alcohols*. *Chemosphere* 13(5/6):613-622

(2) Takahashi, I.T., U.M. Cowgill, and P.G. Murphy 1987. *Comparison of Ethanol Toxicity to Daphnia magna and Ceriodaphnia dubia Tested at Two Different Temperatures: Static Acute Toxicity Test Results*. *Bull. Environ. Contam. Toxicol.* 39(2):229-236. Ziegenfuss, P.S., W.J. Renaudette, and W.J. Adams 1986. *Methodology for Assessing the Acute Toxicity of Chemicals Sorbed to Sediments: Testing the Equilibrium Partitioning Theory*. In: T.M. Poston and R. Purdy (Eds.), *Aquatic Toxicology and Environmental Fate, 9th Volume, ASTM STP 921, Philadelphia, PA: 479-493*

(3) Brooke, L.T., D.J. Call, D.L. Geiger, and C.E. Northcott 1984. *Acute Toxicities of Organic Chemicals to Fathead Minnows (Pimephales promelas), Vol. 1. Center for Lake Superior Environmental Stud., Univ. of Wisconsin-Superior, Superior, WI: 414*

(4) Blackman, R.A.A. 1974. *Toxicity of Oil-Sinking Agents*. *Mar. Pollut. Bull.* 5: 116-118

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information n'est disponible sur la persistance et la dégradabilité du produit.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Information sur la bioaccumulation des substance présentes:

IDENTIFICATION	BIOACCUMULATION			
	LOG POW	BCF	NOECs	NIVEAU
ÉTHANOL 96° CAS: 64-17-5 CE: 200-578-6	- 0,3	-	-	Très faible
ACÉTATE DE BUTYLE CAS: 123-86-4 CE: 204-658-1	1,78	-	-	Très faible
ALCOOL ISOPROPYLIQUE CAS: 67-63-0 CE: 200-661-7	0,05	-	-	Très faible

## 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information n'est disponible sur la mobilité au sol. Ne pas permettre au produit de se déverser dans les égouts ou dans les courants d'eau. Éviter sa pénétration dans le sol.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information n'est disponible sur l'évaluation PBT et mPmB du produit.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible.

## 12.7 Autres effets adverses

Aucune donnée disponible.

## Rubrique 13 Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes pour le traitement des déchets

Le déversement dans les égouts et les cours d'eau n'est pas permis. Les déchets et emballages vides doivent être manipulés et éliminés conformément aux lois locales/nationales en vigueur.

Suivre les dispositions de la Directive 2008/98/CE au sujet de la gestion des résidus.

## Rubrique 14 Informations relatives au transport

Transporter conformément aux normes ADR/TPC pour le transport terrestre, les RID pour le transport ferroviaire, les IMDG pour le transport maritime et les ICAO/IATA pour le transport aérien.

**Terrestre:** Transport routier: ADR, Transport ferroviaire: RID.  
Documents de transport: Lettre de transport et instructions écrites.

**Maritime:** Transport par bateau: IMDG.

Documents de transport: Connaissance maritime.

**Aérien:** Transport par avion: IATA/ICAO.

Documents de transport: Connaissance aérien.

### 14.1 Numéro ONU ou numéro ID

N° UN: UN1993.

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Description: UN 1993, LIQUIDE INFLAMMABLE, N.E.P. (CONTIENT DE L'ÉTHANOL / TRIETHOXY(MÉTHYL)SILANE), 3, GE II, (D/E).

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Type(s): 3.

### 14.4 Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: II.

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin: Non.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Étiquettes: 3



Numéro de danger: 33  
ADR quantité limitée: 1 L

Dispositions pour le transport au détail de l'ADR:  
Non autorisé pour le transport au détail selon l'ADR.  
Transport par bateau, FEm - Fiches d'urgence (F - Incendie, S - Déversement): F-E, S-E. Agir conformément au point 6.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas concerné par le transport au détail en bateau.

## **Rubrique 15** **Informations relatives à la réglementation**

### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Le produit n'est pas concerné par le Règlement (CE) No 1005/2009 du Parlement Européen et du Conseil, du 16 septembre 2009, sur les substance qui épuisent la couche d'ozone.

Consulter l'Annexe I de la Directive 96/82/CE du Conseil au sujet du contrôle des risques inhérents aux accidents graves dans lesquels interviennent des substances dangereuses et le Règlement (CE) No 689/2008 du Parlement Européen et du Conseil, du 17 juin 2008, au sujet de l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux et de leurs mises à jours ultérieures.

Le produit n'est pas concerné par la Directive 2012/18/UE (SEVESO III).

Le produit n'est pas concerné par le Règlement (UE) No 528/2012 au sujet de la commercialisation et de l'usage de biocides.

Le produit n'est pas concerné par la procédure établie par le Règlement (UE) No 649/2012, au sujet de l'exportation et de l'importation de produits chimiques dangereux.

### **15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique du produit n'a été effectuée.

## Rubrique 16

### Autres informations

#### Rubriques modifiées par rapport à la version précédente:

Les Sections 3, 11, 12, 14 et 16 ont été modifiées en raison de la mise à jour de la Fiche de Données de Sécurité selon les critères du Règlement (EU) 1272/2008 et du Règlement (UE) 2020/878. Cette version de la FDS remplace toutes les versions précédentes.

#### Texte complet des phrases H qui apparaissent à la Rubrique 3:

**H224:** Liquides et vapeurs extrêmement inflammables.

**H225:** Liquides et vapeurs très inflammables.

**H226:** Liquides et vapeurs inflammables.

**H315:** Provoque une irritation cutanée.

**H319:** Provoque une sévère irritation des yeux.

**H336:** Peut provoquer de la somnolence ou des vertiges.

**EUH066:** L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### Codes de classement:

**Eye Irrit. 2** - Irritation oculaire, Catégorie 2

**Flam. Liq. 1** - Liquide inflammable, Catégorie 1

**Flam. Liq. 2** - Liquide inflammable, Catégorie 2

**Flam. Liq. 3** - Liquide inflammable, Catégorie 3

**STOT SE 3** - Toxicité sur certains organes après exposition unique, Catégorie 3

**Skin Irrit. 2** - Irritant cutané, Catégorie 2

Il est conseillé de suivre une formation basique au sujet de la sécurité et de l'hygiène au travail pour manipuler correctement le produit.

#### Abréviations et acronymes utilisés:

ADR: Accord européen sur le transport international routier de marchandises dangereuses

BCF: Facteur de bioconcentration

CEN: Comité européen de normalisation

DMEL: Derived Minimal Effect Level, niveau d'exposition qui correspond à un risque faible, qui doit être considéré comme un risque minimum tolérable

DNEL: Derived No Effect Level (niveau sans effets obtenus), niveau d'exposition à la substance en-dessous duquel aucun effet adverse n'est prévu

EC50: Concentration effective moyenne

EPI: Équipement de protection individuelle

IATA: Association international de transport aérien

IMDG: Code maritime international de marchandises dangereuses

LC50: Concentration mortelle, 50 %

LD50: Dose mortelle, 50 %

Log Pow: Logarithme du coefficient de partition octanol-eau

NOEC: Concentration sans effet observé

PNEC: Predicted No Effect Concentration

(concentration prévue sans effet), concentration de la substance en-dessous de laquelle aucun effet négatif n'est attendu sur le comportement environnemental  
RID: Régulation au sujet du transport international de marchandises dangereuses par voie ferroviaire

#### Principales références bibliographiques et sources des données:

- <http://eur-lex.europa.eu/homepage.html>
- <http://echa.europa.eu/>
- Règlement (UE) 2020/878
- Règlement (CE) No 1907/2006
- Règlement (EU) No 1272/2008

Les informations fournies sur cette Fiche de Données de Sécurité ont été rédigées conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020 qui abroge le Règlement (CE) No 1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil, au sujet de l'inscription, de l'évaluation, de l'autorisation et de la restriction des substance et mélanges chimiques (REACH), par lequel l'Agence Européenne de Substances et Mélanges Chimiques est créée, qui modifie la Directive 1999/45/CE et qui déroge le Règlement (CEE) No 793/93 du Conseil et le Règlement (CE) No 1488/94 de la Commission ainsi que la Directive 76/769/CEE du Conseil et les Directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.

*Les information de cette Fiche de Données de Sécurité du produit sont basées sur les connaissances actuelles et sur les lois en vigueur de la CE et nationales, dans la mesure où les conditions de travail des utilisateurs échappent à notre connaissance et à notre contrôle. Le produit ne doit pas être utilisé à des fins différentes à celles qui sont spécifiées, sans avoir reçu d'abord une instruction par écrit de sa manipulation. L'utilisateur est toujours responsable de prendre les mesures opportunes afin de respecter les exigences établies dans les législations.*